

# Compte rendu Réunion du Bureau du Conseil Français des Confréries



*Le Mardi 09 Mai 2017 à 09h00 à VINEUIL - Champlay.*

Etaient présents:

Solange MOREAU-MASSENAVETTE, Présidente

Jean RUAULT, Vice-président

Georges JEGOU, Vice-président

Jean-Pierre ROUSSEL, Secrétaire

Henri-Pierre GAUTIER, Trésorier

Geneviève ESTIOT, Trésorière-adjointe

Edmond-Louis SIMONEAU, Chargé de mission

Michel DEVOT, Chargé de mission a compter de 10h20.

Excusés:

Ruben MARTINOVSKY, Secrétaire-adjoint

\*09h00, ouverture de la réunion par notre Présidente Solange, qui nous remercie de notre présence et qui nous demande de faire des interventions précises et concises.

\*Jean-Pierre prend la parole et demande si tous les membres ont bien reçu le Compte rendu de la Réunion du Bureau en date du 08 Novembre 2016 à VINEUIL CHAMPLAY 36110 et si, après lecture, il y a des modifications à y apporter. Aucune modification demandée, le Compte rendu mis au vote, est approuvé à l'unanimité.

\* Henri-Pierre nous fait le point sur les adhésions: actuellement, 231 enregistrées, et de préciser que cette année, cela rentre plus vite que l'an passé.

\*Solange nous fait part d'un courrier reçu, émanant de la Cité de la Gastronomie de TOURS nous sollicitant pour adhérer à cette Cité. **(à noter que depuis le 14 Juin 2016, le C.A. a acté l'adhésion du Conseil Français des Confréries, et que depuis le règlement de la cotisation de 30€, le dit Conseil n'a toujours pas réceptionné le reçu . . . . et ce malgré plusieurs**

**relances, dont acte)** Après un tour de table et suivant les arguments avancés par chacun, le bureau opte pour renouveler l'adhésion pour un coût de 50€ cette année.

\*Notre Présidente nous informe avoir reçu un courrier de l'Adjoint au Maire de Dijon, précisant que la Cité Internationale de la Gastronomie et du vin de Dijon participera à la promotion du repas gastronomique des français. Et qu'il souhaiterait accueillir le Conseil Français des Confréries au sein de la dite Cité à Dijon. Après plusieurs échanges par mails et téléphoniques, il en ressort qu'un rendez-vous pourrait être pris.

Le bureau donne son accord à Solange, pour prendre ce rendez-vous et elle s'y rendrait avec des membres du Grand Est.

\* Indemnités déplacements des membres pour les AG et CA.

Suite à la décision prise lors de la réunion de bureau et du C.A. en date du 14 Juin 2016, et l'intervention de Jean-Pierre en date du 8 Novembre 2016, un tour de table est lancé afin de trouver une indemnité supportable par le Conseil. Il en ressort que la décision sera proposée au C.A. La solution serait suivante:

-remboursement des Kms A/R suivant via Michelin pour une citadine avec un coût du carburant de 1,30€/litre plus 50% des frais de péage sur justificatifs. Lorsque le covoiturage est possible il faudra en tenir compte.

\* Cette décision entre en vigueur à compter de la réunion de bureau et du C.A. de ce jour.

\* Le bureau est pour le maintien de la prise en charge du repas des représentants.

\* Bilan de l'A.G. de TOULON: Solange remercie les organisateurs pour la réussite de cette manifestation, qui bien qu'éloignée a vu la participation de 52 confréries avec 180 personnes la journée et plus de 140 pour le repas de Gala. La Présidente souligne comme elle l'a fait à TOULON que c'est la première fois que le Bureau était au complet depuis que le Conseil existe.

\* Pour l'A.G. 2018, le Grand Est informe qu'il avait réservé une salle mais la date tombe en même temps que le chapitre de Solange. Une nouvelle date sera communiquée. Le Grand Est, pense à deux visites, nous vous en dirons un peu plus lors d'une prochaine réunion.

\* Pour l'A.G. 2019 la Région des Hauts de France a été retenue par le Conseil d'Administration pour l'organisation qui se fera à TOURCOING.

\* Les Broches, depuis la dernière livraison de 2014, le stock diminue et il nous faut refaire une commande. Un devis a été demandé à notre fournisseur habituel: par 500 le coût est 3,78€ pièce alors que pour 1000 cela revient à 3,36€ pièce. Il est décidé de proposer au C.A. une commande de 1000 pièces. Une remarque importante, demander au fabricant de revoir la fixation des épingles car lors de la dernière livraison, certaines étaient défectueuses.

Un devis sera demandé pour des pins (affaire à suivre).

\* Le point sur la répartition des délégués. Suite aux modifications des statuts, il va y avoir des changements dans le nombre des représentants (ex délégués) Ceux qui ont été élus,

pour 3 (trois) ans, pas de changement, il faut attendre les prochaines élections dans les groupements. Mais si vous souhaitez que cela change tout de suite, il va falloir faire de nouvelles élections dans chaque groupement.

\* Nouvelles répartitions.

Un groupement de 5 Confréries minimum: le président

Un groupement de 5 à 10 : le président plus 1 représentant = 2

un groupement de 11 à 30 : le président plus 2 représentants = 3

un groupement de 31 à 50 et plus : le président plus 3 représentants = 4

Ceci afin de favoriser les petits groupements par rapport aux plus grands.

Concernant les indépendants, l'Aquitaine, le Limousin et la Basse Normandie peuvent prétendre à 1 représentant et un suppléant chacun à la condition qu'il y ait au moins 5 confréries indépendantes adhérentes.

Jean-Pierre est chargé de demander aux Présidents de chaque groupement de lui communiquer la nouvelle liste des représentants (titulaires et suppléants) lorsqu'ils seront élus en A.G. ou en Conseil d'Administration. Le Compte rendu de l'A.G. ou du C.A. sera joint automatiquement à cette liste (afin d'éviter toute contestation possible.)

\* Madame la Présidente nous fait part d'échange de courrier avec M. ESTIRAC Jean-Claude, doyen de la l'Académie du Languedoc Roussillon suite à une question posée par une confrérie du dit doyen au sujet de la SACEM. La réponse ayant été donnée à cette Confrérie, à l'unanimité, Il est demandé à la Présidente de ne pas donner suite à ces échanges avec M. Estirac.

\* Jean a été informé par plusieurs confréries, qu'il existerait la Confrérie Marie des Pyrénées. Le bureau part du principe que nous n'avons pas le monopole du nom Confrérie.

\* Jean s'est penché sur le problème de la responsabilité de la confrérie qui organise un chapitre, en ce qui concerne les vestiaires. En principe, lorsque le vestiaire n'est pas surveillé en permanence par une personne, le dépositaire devrait en être avisé au moyen d'une affiche. Le bureau accepte que ce point soit abordé lors du C.A. ce même jour.

\* Intervention de Michel qui souhaiterait que les Confréries, lors de leur Chapitre, avancent leur repas d'une heure afin que le Confrère qui fait un long déplacement, puisse être libéré plus tôt.

La Prochaine réunion est fixée au 03 Octobre prochain.

Fin de réunion 12h15.

Solange MASSENAVETTE

Présidente

Jean-Pierre ROUSSEL

Secrétaire